

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 224

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 224 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard Bord-de-l'Eau ainsi qu'un emprunt de 917 217 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux

Adoption par le conseil : 5 juillet 2011

Avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire : 5 juillet 2011

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative aux objets autres que le remboursement du coût des travaux de surdimensionnement des conduites d'aqueduc et d'égout construites en vertu du Règlement 167 et à un emprunt n'excédant pas 672 217 \$ à ces fins : 11 octobre 2011

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 octobre 2011.

Alain Gagnon, MAP,OMA
Greffier